

DÉCLARATION D'INTENTION DE PARTICIPATION À UNE GRÈVE

**A renvoyer directement à l'Inspecteur·trice de l'Éducation Nationale par lettre,
télécopie ou messagerie électronique professionnelle (prénom.nom@ac-versailles.fr)
au plus tard 48 h avant l'entrée en grève**

Rappel : Conformément à l'article L133-4 du code de l'éducation 1^{er} alinéa :
*Dans le cas où un préavis de grève a été déposé (...) et en vue de la mise en place d'un service
d'accueil, toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école maternelle ou
élémentaire publique déclare à l'autorité administrative son intention d'y prendre part au moins
quarante-huit heures avant, comprenant au moins un jour ouvré.*

Je soussigné·e :

NOM :

PRÉNOM :

Exerçant mes fonctions le jour de la grève à :

ÉCOLE :

CLASSE :

VILLE :

déclare sur l'honneur avoir l'intention de prendre part au mouvement de grève du
..... de 8 heures à 18 heures 30.

À, le

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de la participation effective à ce mouvement conformément à la loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.